

Rappel sur la signification de *la ilaha illa Allah* et mise en garde contre certain type de *chirk*

Sachez que l'unicité d'Allah dans Son adoration (tawhid) est la plus grande des obligations, c'est même la raison pour laquelle nous avons été créés, Allah dit dans le sens rapproché du verset : « Et je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils m'adorent »

Et c'est pour ce tawhid qu'Allah a envoyé Ses messagers, comme Il dit dans le sens rapproché du verset : « Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé: « Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc. » » (s21 v25).

C'est également pour le tawhid qu'Allah a fait descendre Ses livres, comme Il dit dans le sens rapproché du verset : « Alif, Lam, Mim. Allah ! Pas de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par Lui-même: « al-Qayyum ». Il a fait descendre sur toi le Livre avec la vérité, confirmant les Livres descendus avant lui. Et Il fit descendre la Thora et l'Évangile. Auparavant, en tant que guide pour les gens. Et Il a fait descendre le Discernement. Ceux qui ne croient pas aux Révélation d'Allah auront, certes, un dur châtement ! Et, Allah est Puissant, Détenteur du pouvoir de punir. » (s3 v1-4).

Et ce tawhid c'est la signification de *la ilaha illa Allah*, c'est à dire point de divinité digne d'être adorée en vérité sauf Allah, tout ce qui est adoré en dehors d'Allah est donc faux, comme dit dans le sens rapproché du verset : « C'est ainsi qu'Allah est Lui le Vrai, alors que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux; c'est Allah qui est le Sublime, le Grand. » (s22 v62).

Comment celui qui prononce *la ilaha illa Allah* peut-il implorer le secours auprès des morts, des hommes saints et des gens qui sont absents, il les implore de la même manière qu'il implore Allah, il est persuadé qu'ils sont capable de lui venir en aide ou de lui nuire ?

Comment le fait d'accomplir des sacrifices pour les tombes, pour des hommes pieux, ou même pour des djinns, pour des démons, ou pour un sorcier peut-il être autorisé pour une personne qui prononce *la ilaha illa Allah* ?

Comment peut-il être possible pour celui qui dit *la ilaha illa Allah* de tourner autour d'un tombeau, d'accomplir une retraite pieuse auprès de la tombe ou de se prosterner à elle ?

Comment peut-on s'imaginer une personne prononçant *la ilaha illa Allah* vouer « le cerveau des adorations » qui n'est autre que l'invocation, à autre qu'Allah ?

La ilaha illa Allah interdit tout cela, ceci car cette parole signifie justement de ne vouer le culte à personne d'autre qu'Allah, c'est pour cette raison que les polythéistes ont refusés de la prononcé, car ils étaient trop orgueilleux pour délaisser leurs (faux) dieux, comme dit Allah dans le sens rapproché des versets : « Et ils (les Mecquois) s'étonnèrent qu'un avertisseur parmi eux leur soit venu, et les infidèles disent: « C'est un magicien et un grand menteur, Réduira-t-il les divinités à un Seul Dieu ? Voilà une chose vraiment étonnante. ». Et leurs notables partirent en disant: « Allez-vous en, et restez constants à vos dieux: c'est là vraiment une chose souhaitable. Nous n'avons pas entendu cela dans la dernière religion (le Christianisme); ce n'est en vérité que pure invention ! » (s38 v4-7).

Si tu fais partie de ces gens qui vouent ou qui ont voué un culte quel qu'il soit à autre qu'Allah, alors repens-toi, et ne prête pas attention à celui qui t'incite à continuer en se justifiant par des ambiguïtés comme le faisaient les polythéistes parmi les Qoraych lorsqu'ils affirmaient qu'ils n'adoraient autre qu'Allah uniquement pour que cet autre les rapproche d'Allah et intercèdent en

leur faveur, mais Allah n'a pas accepté leurs actions et Il a démenti la véracité de leurs propos, dans le sens rapproché du verset : « Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent): « Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah. » En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat. » (s39 v3).

Ne délaisse pas la parole d'Allah pour celle de tes parents si ils t'incitent à vouer un culte à autre qu'Allah, ou même pour les gens de ton pays, tu n'as désormais plus d'excuse maintenant que tu a pris connaissance de ces versets qui ordonnent de ne vouer le culte qu'à Allah.

De la même manière qu'Allah nous a interdit le chirk majeur, Il nous a interdit également le mineur, il fait partie des plus grands péchés, au point que c'était la chose que craignait le plus le prophète -paix et bénédictions d'Allah sur lui- pour nous, conformément à sa parole : « Certes ce dont j'ai le plus peur pour vous est le polythéisme mineur ».

Les compagnons ont dit: « Qu'est ce que le polythéisme mineur? ».

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a répondu: « C'est l'ostentation, le jour du jugement lorsque Allah va juger les gens, il va dire à celui qui pratique cela: Partez vers ceux pour qui vous faisiez de l'ostentation dans la vie d'ici-bas et voyez si vous trouvez une récompense auprès d'eux ». (Rapporté par Ahmed et authentifié par Cheikh Albani dans Silsila Sahiha n°951).

Parmi ce qui fait partie du chirk mineur, le fait de jurer par autre qu'Allah, comme dit le prophète -paix et bénédictions d'Allah sur lui- : « Celui qui jure par autre qu'Allah a certes associé (à Allah) » (Abou Daoud), et qu'il sont nombreux ceux qui jurent sur la Mecque, sur leurs parents, sur leurs enfants etc.

Parmi également ce qui fait partie du chirk mineur, le fait d'attribuer un bienfait à autre qu'Allah, Ibn Abbas -qu'Allah l'agrée- a dit dans l'exégèse de la parole d'Allah dont le sens est le suivant : « ne donnez donc pas à Allah des égaux, alors que vous savez » (s2 v22) : Ceci est du polythéisme. Dans cette communauté, il est plus dissimulé que les pas des fourmis sur une roche noire pendant l'obscurité de la nuit, juste le fait de dire : »Je jure par Allah et par ta vie oh untel et par ma vie », ou de dire : »Si ce n'était la chienne d'untel, les voleurs seraient venus », ou bien »c'est grâce à la présence de ses canards dans la maison que les voleurs ne sont pas venus chez nous ». Ainsi que de telles paroles: »Si Allah le veut et toi tu veux », »Grâce à Allah et à untel ». N'ajoutez donc pas « untel », toutes ces paroles comportent du polythéisme.

Rapporté par Ibn Abî Hâtim avec une chaîne de transmission jugée bonne.

Nous devons donc faire très attention au chirk, qu'il mineur ou majeur, qu'il soit apparent ou caché, car le chirk est le plus grand des péchés et le plus grand des crimes.